



Interpellation de Mme Fraiteur : Mesures de soutien au secteur horeca

Mme Fraiteur : Quelles sont les mesures que compte prendre la commune pour soutenir le secteur horeca autorisé à ouvrir ses terrasses le 8 mai prochain ?

Mme Fraiteur rappelle que l'ouverture des terrasses le 8 mai est un événement attendu par tous.

Ces derniers jours, les chiffres semblent être plus favorables, mais il faut demeurer prudent, eu égard à l'occupation élevée des lits en soins intensifs et à l'apparition des variants.

Dans ce contexte, le Comité de concertation (« Codeco ») a décidé, le 14 avril dernier, d'autoriser la réouverture des terrasses à partir du 8 mai.

Le secteur horeca, fermé depuis plus de 10 mois, a particulièrement souffert de cette pandémie.

Mme Fraiteur espère que l'on parviendra à définir le protocole spécifique auquel le secteur horeca aspire depuis longtemps.

Le secteur ne s'est pas réjoui de la décision adoptée, vu qu'il escomptait une réouverture complète (intérieurs et terrasses) à partir du 1^{er} mai.

Quoique la commune ne soit pas habilitée à prendre des décisions en ce domaine, son rôle se limitant à prendre acte des mesures adoptées au niveau fédéral, elle doit quand même s'efforcer de soutenir l'horeca.

Vu les conditions climatiques du pays, comment accueillir les clients lorsqu'il pleut ?

Quelles sont les mesures prises par la commune pour élargir les terrasses des établissements ?

Quelles mesures seront prises pour les établissements ne disposant pas de terrasses ? Un élargissement sur la voie publique ou sur des parkings est-il envisageable ?

Les établissements qui ont introduit une demande d'extension l'été dernier devront-ils réitérer leur demande ou y aura-t-il une reconduction d'office ?

Cette extension est-elle gratuite ? Selon quelle procédure peut-elle être effectuée ?

Quelles sont les autres mesures d'accompagnement prévues pour soutenir ce secteur ? Le Collège envisage-t-il la fermeture de certains tronçons des rues où il y a une forte densité d'établissements horeca ?

Quelle est la part de demandes d'établissements horeca ayant fait l'objet d'un refus ?

L'usage de chaufferettes sera-t-il utilisé sur les terrasses en cas de temps frais ?

Plusieurs acteurs du secteur horeca ont déclaré être prêts à ouvrir le 1^{er} mai même sans autorisation, quoique depuis lors, ce mouvement de grogne semble se calmer.

Si tel devait être le cas, quelle serait l'attitude de la commune ?

M. le Bourgmestre répond que le Collège est bien conscient des difficultés du secteur horeca et du désir de nombreux citoyens de profiter à nouveau des terrasses à partir du 8 mai.

L'an dernier, le Collège a aménagé un dispositif permettant de doter d'une terrasse les établissements qui en sont privés en libérant de l'espace par la suppression d'une place de parking.

Cette politique sera poursuivie cette année-ci. Les établissements horeca sont habilités à introduire une demande visant étendre leur terrasse sur le trottoir ou à en aménager une sur des places de parking libérées à proximité.

Les services examinent la faisabilité de chaque dossier, en tenant compte des piétons, des usagers faibles et des personnes à mobilité réduite (PMR).

L'administration communale a déjà délivré une quarantaine d'autorisations d'extension.

Les services communaux et les restaurateurs sont tout à fait disposés à faire preuve de créativité pour inciter les clients à revenir tout en maintenant la quiétude pour les riverains et les passants.

Le protocole en vigueur prévoit la distance d'au moins 1,5 m entre les tables et la présence de 4 personnes au maximum à chaque table. Il n'est pas encore possible de se rendre au bar, puisque seules les places assises sont autorisées pour le moment. Lorsqu'un client se lève pour rendre aux toilettes, il doit porter le masque.

Le contrat établi avec une série de restaurateurs l'an dernier afin que, dans l'intérêt de tous, ils préservent la propreté et veillent à la sécurité du voisinage a été respecté dans une très large mesure.

Mais selon M. le Bourgmestre, la période qui s'ouvre va être délicate, vu qu'une part importante de la population souhaite ardemment une reprise des activités alors qu'une autre, sensible au calme, aspire au prolongement de la torpeur relative générée par les contraintes de la pandémie.

Il faudra faire preuve de diplomatie à cet égard, en concertation avec les forces de police.

Les autorisations délivrées pour les terrasses sont valides jusqu'au 1^{er} octobre.

Les échanges très constructifs que M. le Bourgmestre et Mme l'Echevin Delwart ont pu avoir avec les représentants du secteur horeca ne permettent pas de supposer que des restaurateurs ucclois seraient enclins à participer à un éventuel mouvement de fronde le 1^{er} mai prochain, mais on ne peut totalement l'exclure.

Si cela devait se produire, la commune, en concertation avec les services de police, veillera à privilégier le dialogue pour éviter que des sanctions ne soient infligées et que le Parquet ne soit contraint d'entamer des poursuites.

Et pour ce qui concerne les polémiques autour de la réouverture le 1^{er} mai ou le mai, M. le Bourgmestre estime que certains de ses confrères ont eu tort de jouer les boute-feux en s'arrogeant effrontément un pouvoir qui n'était pas le leur, puisqu'un bourgmestre n'a aucun pouvoir d'injonction négative.

Le règlement d'urbanisme stipule que les restaurants ne sont pas autorisés à s'équiper de chaufferettes.

Mais cette disposition n'a jamais fait l'objet d'un contrôle effectif et il est de notoriété publique que plusieurs établissements horeca situés sur le territoire communal sont dotés de chaufferettes.

Hostile à toute politique répressive en ce domaine, M. le Bourgmestre est partisan d'une approche pédagogique visant à encourager les restaurateurs à opter pour la distribution de plaids à leurs clients en terrasse plutôt qu'à l'installation de chaufferettes.

M. l'Echevin Wyngaard remercie les services de la Voirie et des Espaces verts pour leur contribution à la mise en œuvre de cette politique visant à assurer un soutien au secteur horeca tout en garantissant le passage sécurisé sur les voiries dans le respect des distances sociales.

Mme l'Echevin Delwart rappelle que l'octroi d'une prime, dont le principe a été adopté à la fin du mois de mars, constitue un coup de pouce bien utile au secteur horeca en ces temps difficiles.